

PROCES VERBAL

SEANCE DU 30 janvier 2014

L'an deux mil quatorze, et le trente janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel TERRADE, Maire.

Etaient présents :

M. LOUBES Yves, Mme MORICE Jacqueline Maires-adjoints
M. CHOLET Jérôme – M. GREMONT Reynald– M. PLATEAUX Roger -M. MARIE Serge
M. QUIN Dominique Mme GRANDJEAN Martine – Mme DE OLIVEIRA Muriel -
Mme REGNIER Annie

Absents excusés :

M. BOUCHEZ Jean-Marie a donné pouvoir à M. Daniel TERRADE
M. STOPE Jean-Marie a donné pouvoir à Mme Jacqueline MORICE
M. QUIN Dominique a donné pouvoir à M. Daniel TERRADE
Mme CHLAGOU Barbara

Monsieur CHOLET Jérôme est élu secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R (dotation d'équipement des territoires ruraux) CONSTRUCTION D'UN PREAU A L'ECOLE PRIMAIRE

Afin de permettre aux enfants de l'école primaire de se mettre à l'abri lorsqu'ils sont en récréation et suite à la demande faite par les institutrices, il est nécessaire de construire un préau dans la cour de l'école primaire. Le préau existant ayant été supprimé lors de la réalisation de l'accueil périscolaire.

Monsieur le Maire a demandé à Madame VERCOUTERE-PROVOST Corinne, architecte D.P.L.G. de lui présenter un dossier pour la construction du préau.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier ainsi que le coût des travaux estimé à 73 000 euros H.T.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal

- approuve la réalisation des travaux

- décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Oise dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux et sollicite l'aide suivante :

- . Dotation d'équipement des territoires ruraux
(45% sur un montant plafonné de 150 000 euros H.T), soit 32 850 euros

- . Le solde sera autofinancé par la commune de Jaulzy, soit 40 150 euros

- décide de réaliser ces travaux en 2014 dès l'accord de versement de subvention.

Une consultation sera lancée pour finaliser le projet.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à cet effet à choisir le maître d'oeuvre et opérer les appels d'offres.

Résolution adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'INSEE donnant la population légale en vigueur à compter du 01 janvier 2014 :

- . population municipale : 908 - population comptée à part : 24 - Population totale : 932

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du directeur académique des services de l'Education Nationale qui valide nos propositions d'organisation de la semaine scolaire pour nos écoles à la rentrée 2014 (Horaires validés par les enseignants et les représentants des parents d'élèves).

Monsieur le Maire rappelle que les élections municipales ont lieu le 23 et 30 mars 2014. Le bureau de vote est alors constitué.

Monsieur le maire présente la déclaration préalable envoyée par le Syndicat d'Electricité de l'OISE pour les travaux de renforcement de réseau basse tension aérien, sur une partie de la rue de Soissons et rue du 8 mai 1945. Un rendez-vous a été pris le vendredi 31 janvier avec INEO pour voir sur place concernant l'impasse Robert Dupuich.

Monsieur le Maire informe que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 07 mars 2014 avec dans l'ordre du jour le vote des comptes administratifs de la commune, caisse des écoles et service assainissement.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la liste des besoins des écoles remise par Melle JAUNET. Les différentes demandes seront étudiées lors du vote du Budget Primitif.

Le maire fait part au conseil municipal de la réunion de la Communauté de Communes du Canton d'Attichy qui s'est tenue le 29 janvier 2014 concernant le projet d'aménagement de la piscine et des salles de sport de COULOISY.

Il a été signalé lors de cette réunion les problèmes rencontrés par la SABL A liés au périmètre SEVESO de WEYLCH E M (anciennement CLARIANT).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00.

